



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Sénégal

Service de Coopération et d'Action Culturelle

BOURSES DE LA COOPERATION FRANCAISE

SEJOUR DE RECHERCHE DOCTORALE EN FRANCE

PROGRAMME 2020

Ce programme est réservé aux étudiants chercheurs sénégalais appartenant à un laboratoire ou à une équipe de recherche d'une université sénégalaise.

- Ce programme de bourses finance un ou plusieurs séjours de recherche (4 mois maximum par séjour et par an) dans un laboratoire français, sur une période maximale de 3 ans.
- La bourse comprend :
 - les frais de voyage entre le Sénégal et la France ;
 - une couverture sociale pendant la durée du séjour en France ;
 - une allocation de vie calculée au prorata temporis (1 060 € / mois)

PROCEDURE

- Le dossier est à retourner **obligatoirement avant le 31 décembre 2019 minuit, délai de rigueur, aux deux destinataires suivants** :
 - en version papier aux écoles doctorales au Sénégal;
 - et
 - en version électronique à l'adresse :
dossiers-bourses.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr (volume maximal de la pièce jointe fixé à 3 Mo)
- Transmission des dossiers par les écoles doctorales, par la voie hiérarchique (via le Recteur de l'Université), à M. Papa Birama THIAM, Directeur de la Coopération Technique – 106, rue Carnot - Dakar, **avant le 21 janvier 2020, délai de rigueur.**
- Tout dossier incomplet (par exemple sans avis motivé du directeur de thèse ou du directeur de l'école doctorale), envoyé hors délai (cachet de la poste et heure d'envoi du message électronique faisant foi) ou n'ayant pas été adressé sous la forme demandée aux 2 destinataires mentionnés ci-dessus ne sera pas examiné.
- La Commission d'attribution des bourses se réunira au **mois d'avril 2020. Seuls les candidats retenus seront informés.** En amont de cette Commission, la sélection des candidats sera effectuée par une Commission franco-sénégalaise : Direction de l'Enseignement Supérieur, Direction Générale de la Recherche, Universités, IRD, CIRAD, Direction de la Coopération technique et Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.
- Compte-tenu des délais de mise en place des bourses (1 mois), aucun séjour en France ne pourra débiter avant **fin mai 2020.**

DOCUMENTS A PRODUIRE

➤ **Dossier de candidature adressé par le Recteur (via les écoles doctorales) au Directeur de la Coopération Technique, 106, rue Carnot – BP 2453 - DAKAR :**

et

➤ **Dossier de candidature à adresser par courriel au Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France – dossiers-bourses.dakar-amba@diplomatie.gouv.fr (ce dossier doit être compilé en un seul document, suivant l'ordre établi ci-dessous, et avoir un volume maximal de 3 Mo)**

- « Formulaire de candidature » signé par le candidat et le Directeur de thèse, et visé par le Recteur de l'Université.
- Curriculum Vitae (**Attention : une page maximum**)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Photocopie du diplôme permettant l'inscription en thèse.
- Attestation de situation professionnelle dans l'université sénégalaise (assistant, chargé de cours, moniteur, ...).
- Attestation d'inscription dans une Ecole Doctorale ou en 3^{ème} cycle.
- Une lettre d'invitation du directeur du laboratoire d'accueil en France.
- Copie de la lettre d'engagement du ou des directeurs de thèse (si co-tutelle) à exercer leur fonction auprès du doctorant.
- Copie de la convention de co-tutelle (si co-tutelle)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne bénéficie d'aucune autre allocation de bourse pour son séjour en France.

NB : Nous attirons l'attention des bénéficiaires de bourse que les frais de paillasse sont pris en charge pour un montant maximum de 500 € TTC par mois. Si la bourse est accordée, le devis détaillé doit obligatoirement faire partie du dossier et être accompagné d'une note expliquant et justifiant les besoins en matériel (décrits dans le devis) dans le cadre du projet de recherche de l'étudiant. Le document doit être établi sur papier à en-tête, signé et porter le cachet de l'établissement.

Il conviendra aux bénéficiaires de trouver des financements complémentaires en cas de dépassement de la prise en charge de ces frais.

Un rapport de séjour sera demandé tous les ans à votre retour.

CE FORMULAIRE EST DISPONIBLE EN VERSION ELECTRONIQUE

SUR LE SITE DE L'AMBASSADE DE FRANCE

<http://www.ambafrance-sn.org>